



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 juin, à 9h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 32/2025 – ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public

CONSIDERANT qu'il s'agit des recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses.

CONSIDERANT qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur ;

Madame le maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement

Le 25 avril 2025, le comptable du trésor a présenté à la commune les 16 demandes d'admission en non-valeur suivantes :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT



Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2020	T-431	70611--	EA4-MODERNISATION	3,75	3,75	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-422	70611--	EA4-MODERNISATION	4,2	4,2	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-100	70611--	EA4-MODERNISATION	5,1	5,1	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022	T-407	70611--	EA4-MODERNISATION	5,76	5,76	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2020	T-431	70111--	EA3-POLLUTION	6,75	6,75	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-422	70111--	EA3-POLLUTION	7,56	7,56	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-100	70111--	EA3-POLLUTION	9,18	9,18	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022	T-407	70111--	EA3-POLLUTION	10,08	10,08	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2020	T-431	70611--	EA2-ASSAINISSEMENT	24,5	24,5	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-422	70611--	EA2-ASSAINISSEMENT	27,72	27,72	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2020	T-431	70111--	EA1-EAU	28	28	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-422	70111--	EA1-EAU	31,52	31,52	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-100	70611--	EA2-ASSAINISSEMENT	32,16	32,16	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022	T-407	70611--	EA2-ASSAINISSEMENT	34,86	34,86	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021	T-100	70111--	EA1-EAU	36,56	36,56	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022	T-407	70111--	EA1-EAU	39,46	39,46	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL						307,16	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE que la somme de 307.16 euros soit admise en non-valeur pour le budget eau et assainissement

DECIDE que les crédits nécessaires à ces annulations seront inscrits au budget eau et assainissement 2025 de la commune.

CHARGE Madame Le Maire du contrôle et du suivi de cette décision

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

